



## PRESENTATION DE LA FNAR

La **FNAR** est une association régie par la loi 1901.

Elle regroupe essentiellement des professionnels de la randonnée avec ânes de bât (J.O. de Janvier 91.)

### Les buts de la FNAR sont :

- \* de faire connaître l'âne, promouvoir son élevage et faire connaître ses qualités en tant qu'animal de bât ou de trait.
- \* encourager son utilisation comme animal de bât en randonnée pédestre
- \* promouvoir toutes études, actions et recherches sur l'âne ainsi que la formation dans les domaines de son élevage et de son utilisation.

### Ses actions :

- Promotion de la connaissance des randonnées avec des ânes de bât : par exemple : publication d'une plaquette de promotion commune, création d'un site internet
- Création d'une page Internet par structure sur le site [www.ane-rando.com](http://www.ane-rando.com)
- Participation à des salons en France et à l'étranger, diffusion d'annonces et d'articles dans différentes revues grand public et professionnelles.
- Permettre la discussion et l'échange entre âniers par le Forum Internet réservé aux adhérents
- Editer différents documents relatifs à leur activité (Affiche, livret conseil etc...) distribués aux adhérents.
- Accéder par le site à différentes rubriques sur notre activité : assurance, statuts, fiscalité de "trucs" entre professionnels...
- Réunir l'expérience d'âniers dans des utilisations nouvelles de nos ânes (accueil et relation avec des enfants, transport des personnes handicapées physiques, guidage de mal voyants etc..) au sein d'un forum spécifique.
- Elargir nos connaissances en faisant intervenir lors des AG :vétérinaires en médecines naturelles , dentiste équin,shiatsu pour équin ,publiciste....suivant les demandes des âniers
- Agir auprès des autorités afin de faire reconnaître notre activité par un diplôme ou équivalent.

### Ses moyens :

- les "sous" : cotisations des adhérents et généreux donateurs
  - la "tête" : décisions prises en commun lors de l'assemblée générale annuelle, répartition des travaux sous forme de commissions :communications, trésorerie, info rando, handicap, Elevage , Ethique, Nouveaux adhérents , ;D'autres commissions peuvent être créées selon les besoins
- En conclusion, beaucoup de bonne volonté et de travail bénévole garantissent le bon fonctionnement de notre fédération.

L'ambiance **FNAR** se veut amicale et décontractée, marquée par des relations de confiance et de solidarité, et ponctuée de nombreuses discussions parfois hautes en couleur.



## Adhérer à la FNAR

Toutes les structures nouvelles ou anciennes sont acceptées au sein de notre fédération. Votre adhésion est soumise à quelques règles de présentation et de participation.

### **Anier « Débutant » :**

-Vous choisissez un parrain soit de votre connaissance adhérent à la FNAR, ou choisi par nous après concertation. Ce parrain est un lien entre vous et la FNAR ; il vous conseillera dans votre installation et vous parlera de son expérience et du fonctionnement de la FNAR. Une visite amicale de votre structure sera organisée dans les deux premières années.

-Vous vous présentez soit seul ou avec votre parrain aux autres membres lors de l'assemblée générale d'automne où les adhésions sont votées. Ensuite une participation minimum à l'AG tous les deux ans est impérative. Cette assemblée est la seule réunion annuelle où tous les adhérents prennent ensemble des décisions sur l'avenir de la FNAR.

-Vous signez, affichez et mettez en pratique les engagements de la charte professionnelle de la FNAR.

### **Anier organisateur de randonnée :**

Après les deux premières années vous devenez : ânier organisateur de randonnée

## LES DIFFERENTS MODES D'ADHESION A LA FNAR

La FNAR propose plusieurs types d'adhésion (Tarifs 2015) :

- **l'adhésion de soutien** : pour les amoureux des ânes ,anciens âniers .....qui souhaitent soutenir les buts de la FNAR pour la réhabilitation et la mise en valeur de l'âne : **50 € par an**
- **l'adhésion découverte** : Elle s'adresse aux porteurs de projets et aux âniers non adhérents qui souhaitent découvrir la Fnar et ses modes de fonctionnement.  
Ces deux formules permettent de participer aux discussions sur internet ,de rencontrer les âniers lors des cafés âniers régionaux ,de prendre part aux interventions proposées lors de la première journée de l'assemblée générale de la FNAR ,de participer à l'AG(sans droit de vote) ,de recevoir les comptes rendus de l'activité de l'association (cette adhésion est possible deux ans) : **50 € par an**



**FNAR** Fédération nationale Anes et Randonnées...

- **l'adhésion "âniers débutant dans l'organisation de la randonnée"**

La FNAR propose aux nouveaux âniers ou ayant un projet d'installation assez avancé une cotisation réduite afin de faciliter le démarrage de leur activité. Ils bénéficient de tous les avantages et services liés à une cotisation entière hormis la parution de leurs coordonnées sur le dépliant. Ils s'engagent à respecter les règles d'entrées de la fédération : **180 € par an les deux premières années**

- **l'adhésion "ânier organisateur de randonnées"**

Elle s'adresse aux âniers organisant des randonnées de manière professionnelle depuis plus de 3 ans, ou aux âniers débutants participant à la vie de la FNAR, depuis deux ans. Cette adhésion est soumise aux règles d'entrées et à la participation au fonctionnement et à la présence à l'assemblée générale en automne. **300 € par an (50€ en plus de participation aux frais d'AG pour les structures absentes à l'AG)**

La décision des tarifs est prise en AG

*En bref, la FNAR c'est :*

- \* une passion : 2 grandes oreilles, 4 pieds sûrs et un dos solide pour porter bagages et enfants
- \* une volonté : rendre notre activité professionnelle et conviviale
- \* un anti-dépresseur : l'humour et la convivialité des **âniers randonneurs**